



ARTOIS MANUTENTION
Zone d'activités du pilastre
62232 VENDIN LES BETHUNE
SAS au capital de 10000€
Siret : 51467083500032 RCS ARRAS

VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL SERVANT AU LEVAGE - CHARIOT DE MANUTENTION À FLÈCHE TÉLESCOPIQUE -

Textes réglementaires : Arrêté du 1^{er} mars 2004

► IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

- Propriétaire : SAS COQUART.EU
- Adresse : 10 Ter rue de Wathieumetz
- 62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

► CARACTÉRISTIQUE DE L'ÉQUIPEMENT

- Engin : Chariot télescopique **N° 502**
- Marque : JCB
- Type : 532
- N° de série : SLP53200WE0773260
- Date de première mise en service : 1998
- Marquage CE : Oui
- Accessoires et équipements : Fourches
- Flèche télescopique - Nombre d'éléments mobiles : 2
- Stabilisateurs : Oui Correcteur de devers : Non
- Cabine ROPS/FOPS : ROPS
- Tourelle rotative : Non
- Nombre mode de braquage : 3
- Source d'énergie : Thermique (Gazole)
- Capacité nominale avec le centre de gravité à :
 - Avec stabilisateurs : 3 000 Kg à portée mini : 1,87 m
750 Kg à portée maxi : 8,14 m
 - Sans stabilisateurs : 3 000 Kg à portée mini : 1,80 m
250 Kg à portée maxi : 8 m

► INTERVENTION

- Date d'intervention : 18/05/2026
- Lieu d'intervention : SAINT MICHEL SUR TERNOISE
- Personne accompagnante de l'entreprise (Nom Prénom) : MANOURY Nicolas

► NATURE DE LA VÉRIFICATION

- Périodique : Semestrielle
- Compteur horaire : 6 926 heures
- Prochaine vérification avant le : 18/11/2026

► PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ACCOMPAGNANTS L'ENGIN

- | | |
|---|---|
| - Certificat ou déclaration de conformité : ☒ Oui | - Notice d'instruction : ☒ Oui |
| - Rapport de première mise en service : ☒ Oui | - Dernier rapport de vérification : ☒ Oui |

La non présentation de ces documents consiste en une non-conformité à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004.

► OBSERVATIONS

- Chaînes : allongement : /
- Fourches : alignement des équerrages : <3%
- Fourches : usure sur épaisseur : <10%

Les examens et les essais effectués dans les limites de la présente visite n'ont pas révélé d'anomalie ou de détérioration s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Le vérificateur (nom et signature) : LAFORGE Gilles



LE PROCÈS VERBAL EST DÉLIVRÉ EN ADÉQUATION AVEC LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

► CHARGE D'ESSAI

- 2 000 Kg à une portée de : 3 m pour une descente sans stabilisateurs de : 6 cm
- 1 00 Kg à une portée de : 4 m pour une descente sans stabilisateurs de : 7 cm
- 2 000 Kg à une portée de : 5 m pour une descente avec stabilisateurs de : 7 cm
- 1 000 Kg à une portée de : 6 m pour une descente avec stabilisateurs de : 8 cm

► OBJET DE LA VÉRIFICATION (les numéros des articles correspondent à l'arrêté du 1 mars 2004)

		C	NC	SO
1	DOCUMENTATION			
1.1	Plaque d'identification constructeur (art.9)	X		
1.2	Plaque des charges (art.9)	X		
1.3	Consignes de sécurité (art.3)	X		
2	STRUCTURES			
2.1	Châssis mécano soudé - Aspect général (art.9)	X		
2.2	Protection des organes en mouvement - Capotage (art.9)	X		
3	TRANSLATION			
3.1	Train de roulement - État général (art.9)	X		
3.2	Contrôle de la mobilité : Marche AV et marche AR (art.6 et 9)	X		
3.3	Direction - Fonctionnement (art.9)	X		
3.4	Mode de braquage -Fonctionnement (art.6)	X		
3.5	Frein d'immobilisation - Aspect général et fonctionnement (art.9)	X		
3.6	Frein de service - Fonctionnement (art.9)	X		
4	ÉNERGIE			
4.1	Moteur, transmission (art.9)	X		
4.2	Réservoir (art.9)	X		
4.3	Batteries, appareillage et conducteurs électriques (art.9)	X		
5	POSTE DE COMMANDE ET ORGANE DE SERVICE			
5.1	Accès à la cabine (art.9)	X		
5.2	Cabine, structure ROPS/FOPS - Aspect général (art.9)	X		
5.3	Siège et ceinture de sécurité (art.9)	X		
5.4	Capteur de siège (art. 9)			X
5.5	Rétroviseur (art.9)	X		
5.6	Pare-brise, essuie-glace, lave glace (art.9)	X		
5.7	Organes de services : Pictogrammes (art.9)	X		
5.8	Voyants - Fonctionnement (art.6 et 9)	X		
5.9	Levier de manœuvre : état général, retour au neutre (art.6 et 9)	X		

C : Conforme - NC : Non conforme - SO : Sans objet

		C	NC	SO
5.10	Pédales antidérapantes (art.9)	X		
5.11	Clé de contact (art.9)	X		
5.12	Klaxon (art.9)	X		
5.13	Échappement : Protection des points chauds (art.9)	X		
5.14	Éclairage réglementaire (code de la route) (art.9)	X		
5.15	Éclairage de travail (art.9)	X		
5.16	Gyrophare (art.9)	X		
6	LEVAGE, MANUTENTION			
6.1	Flèche : Aspect général et liaison au châssis (art.9)	X		
6.2	Tablier - Tablier à déplacement latéral (art.9)			X
6.3	Stabilisateurs : état général et fonctionnement (art.6 et 9)	X		
6.4	Rotation de tourelle : bon fonctionnement (art.6)			X
6.5	Correcteur de devers : bon fonctionnement (art.6)			X
6.6	Fourches : état général, alignement des équerrages $\leq 3 \%$, usure sur épaisseur $< 10 \%$ (art.9)	X		
6.7	Verrouillage des fourches (art.9)	X		
6.8	Arrêteurs aux extrémités du tablier (art.9)	X		
6.9	Accessoires : - Aspect général et fonctionnement (art.6 et 9)	X		
6.10	Dosseret de charge (art.9)			X
6.11	Circuit hydraulique - Fonctionnement (art.9)	X		
6.12	Flexibles (art.9)	X		
6.13	Retenue des charges par distributeurs retour au neutre (art.6)	X		
6.14	Contrôle de descente des charges (limiteur de débit) (art.6)	X		
6.15	Levage, inclinaison (art.6)	X		
6.16	Éléments télescopiques : guidage, galets (art.6 et 9)	X		
6.17	Maintien de la charge d'essai (art.9)	X		
7	DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ			
7.1	Arrêt d'urgence par organe dédié, clé de contact, étouffoir (art.6)	X		
7.2	Limiteur de la course par mise en butée, limiteur de pression (art.6)	X		
7.3	Système anti basculement (art.6)	X		

C : Conforme - NC : Non conforme - SO : Sans objet